



Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 6 avril 2020

% Chiffres de la DI

- Entre 170 et 180 agents **présents** dans les services de la DI ;
- 47 agents sont des **cas** COVID-19 ou suspectés soit 2 agents de plus ;
- 4 agents sont sortis de **quatorzaine** (1 à la BSI de Rungis et 3 à la BSI des Ullis).

En résumé : On observe une diminution du nombre d'agents placés en quatorzaine, mais une augmentation du nombre de cas de COVID-19 avéré ou suspecté.



Vie des services



Saint-Pierre-et-Miquelon

Un **premier cas de COVID-19** a été déclaré ce jour à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il n'est désormais plus possible de quitter l'archipel, il n'y a plus de ferry.

Le Canada met systématiquement tous les arrivants en quarantaine.

Malgré une unique livraison de fret postal par semaine, les services et bureaux (la gestion du système SYDONIA pour les opérations de dédouanement et de commerce international, les services de remboursements et de recouvrement, la cellule d'accompagnement des entreprises, etc.) fonctionnent à peu près normalement.

SOLIDAIRES Douanes intervient sur le plan de continuité d'activité (PCA) de Saint-Pierre-et-Miquelon qui est quasi comme si le contexte est normal. Sur un archipel aussi petit, maintenant que les premiers cas apparaissent, la tension peut très vite monter et la situation dégénérer.

Le DI en prend acte et s'engage à en faire part à la directrice de Saint-Pierre-et-Miquelon pour nous faire un retour lors de la prochaine audioconférence.



OPCO

Les tensions qui coexistent au **bureau d'Aulnay-sous-Bois** sont dues à de nombreuses importations annoncées de produits sanitaires.

Un agent résidant à proximité du bureau, normalement affecté en Occitanie, viendra renforcer les effectifs à titre exceptionnel pour dédouaner de gros arrivages de masques prévus cette semaine.

Le Service Grands Comptes (SGC)

fonctionne en mode dématérialisé (ASA ou télétravail informel).



AG

Le service de la DI qui gère le **paiement** des frais de mission fonctionne en mode dégradé, avec 3 ou 4 agents dont les cadres supérieurs. Mais il continue d'assurer les indemnités et la rémunération des agents.

SOLIDAIRES Douanes renouvelle sa demande à ce que les chefs de service envoient les notes de service disponibles dans l'application Courrier aux agents afin qu'ils puissent les consulter chez eux depuis leur messagerie Mercure.

Concernant les **mutations**, les tableaux de classement des demandes seront publiés le 29 mai et les résultats des mutations le 5 juin. Les agents seront appelés à rejoindre leur nouveau poste le 1^{er} septembre comme initialement prévu.



Point matériels



Masques et moyens de protection

Le Pôle Logistique et Informatique (PLI) de la DI recherche **actuellement des fournisseurs** pour acheter des équipements de protection individuelle (EPI : masques, gants, sur-lunettes...) pour les agents même s'il reste encore quelques stocks de masques.

En fin de semaine dernière, en IDF, on comptait 33 000 masques FFP2 périmés (au-delà du débat sur cette péremption) et la DI vient de recevoir 6 000 masques chirurgicaux.

La doctrine d'emploi sur le port des masques de protection demeure inchangée. Il est fortement préconisé de porter un masque pour les missions :

- de sûreté, de point de passage frontalier (PPF),
- de sécurité des sites, de contrôles via le Scanner mobile spécial (SMS),
- de surveillance générale dans les véhicules de service,
- de contrôles de lutte contre la fraude (LCF) ou encore de contrôles dans le fret express.
- Pour les déplacements en transports en commun des agents travaillant en présentiel, le cas échéant, cette doctrine fera l'objet d'une note.



Lutte contre la fraude (LCF)

Une instruction de la DI IDF sur les contrôles LCF sortira dans la journal.

Elle sera bien évidemment conforme à la teneur des audioconférences nationales ainsi qu'à la note DG Réseau 2 n°20000099 du 30 mars 2020 sur les consignes provisoires en matière de lutte contre la fraude pour les contrôles dans le cadre de la crise du COVID-19.

Les contrôles de lutte contre la fraude seront mis en œuvre **uniquement** :

- si les conditions relatives à la protection des agents sont strictement conformes aux dispositions contenues dans les avis de la médecine de prévention ;
- et si des poursuites pénales peuvent être prises en charge par un service judiciaire désigné par le Parquet.



Télétravail

SOLIDAIRES Douanes demande à ce que les agents aient des connexions sécurisées RAPIDO à distance pour éviter qu'ils ne soient surchargés après la crise à leur retour dans les services.

Le DI nous répond que l'on ne peut établir de connexion sécurisée, qu'à partir d'un ordinateur portable de service et les agents sont dotés pour la majorité d'une tour de service non sécurisée.

La DG exige que les ordinateurs portables achetés par l'administration soient au standards « Douanes ». Aucun achat hors marchés de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) n'est donc possible.

Il faut attendre la livraison des 80 ordinateurs portables commandés qu'il faudra configurer par la suite.

Le **service informatique** refuse catégoriquement de connecter les ordinateurs portables personnels des agents pour des « raisons » de sécurisation des données et du réseau.

Lorsque l'administration s'est félicitée d'être passé de 1000 à 5000 connexions RAPIDO possibles au national, elle avait omis de prévoir le matériel à déployer en conséquence.

La DI s'interroge sur la hausse probable des **demandes de télétravail** en sortie de crise. Elle favorisera ces demandes à l'avenir et réalise ainsi la nécessité d'augmenter le nombre d'ordinateurs portables.

Pour conclure :

Pour le prochain comité technique de la DI, une date et un ordre du jour seront proposés dans le courant de la semaine. Celui-ci se déroulera en audioconférence.

Une répartition des effectifs par type de mission (fiscalité, sûreté, etc.), préparée initialement pour le groupe de travail OP/CO, y seront communiqués.

La prochaine audioconférence aura lieu mercredi 8 avril 2020.

Paris, le 6 avril 2020